



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	Votes : 41	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieuran-Cabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Contrat de ruralité du Cœur d'Hérault 2017 / 2020 – Approbation du contrat cadre et sa maquette financière pluriannuelle.

Monsieur Jean Claude LACROIX informe les membres du conseil communautaire que le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé de la mise en place de contrats de ruralité.

Il précise que ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises :

- **Le contrat de ruralité est un document intégrateur** des mesures des Comités interministériels aux ruralités dont il détaille la déclinaison locale.
- **Il comprend également les autres dispositifs existants en faveur de la ruralité** (ZRR, DETR, etc.), les actions du volet territorial des CPER qui portent sur ces territoires, ainsi que les initiatives locales qui répondent aux mêmes objectifs.

- Chaque contrat devra s'articuler, dans une logique de projet de territoire, **autour de 6 volets** : L'accès aux services et aux soins / La revitalisation des bourgs centres, notamment au travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité / L'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme etc.) / Les mobilités / La transition écologique / La cohésion sociale.

Le Cœur d'Hérault a été retenu pour élaborer le premier Contrat de ruralité de l'Hérault.

Les services des 3 Communautés de communes du Clermontais, de la Vallée de l'Hérault, et du Lodévois – Larzac, ainsi que du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault ont travaillé avec les services de la Préfecture et les différents services d'Etat pour élaborer ce projet de Contrat (comités techniques en Préfecture les 29 septembre et 14 novembre).

Les actions inscrites dans ce contrat de ruralité ont pour vocation à mettre en œuvre le Projet de territoire 2014-2025 du Cœur d'Hérault au même titre que toutes les politiques contractuelles déjà engagées depuis l'adoption de la Charte de développement du Cœur d'Hérault.

Les grandes thématiques d'interventions inscrites au Contrat de ruralité 2017-2020 sont les suivantes. Elles recourent les 6 défis de notre Charte de développement :

1. ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

Actions s'inscrivant dans le **Défi 2 « Des jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer »** de notre Charte :

- Poursuite des objectifs du **Contrat local de santé**
- Appui aux maisons de santé
- Modernisation des équipements intercommunaux de services aux habitants
- Psychiatrie adulte
- Reconstruction IME/MAS

2. REVITALISATION DES CENTRES BOURGS

Actions s'inscrivant dans le **Défi 6 « L'urbanisme, le logement et la mobilité »** de notre Charte :

- Investissement sur les espaces et bâtiments publics dans les Communes
- Appui coordonné aux activités artisanales et commerciales
- Mise en valeur du patrimoine
- Investissements aux équipements culturels structurants
- Programmes de rénovation des logements dans les centre-bourgs

3. ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Actions s'inscrivant dans le **Défi 1 « Une terre d'accueil et de rencontres »** de notre Charte :

- Contribution aux investissements stratégiques inscrits dans les plans d'actions des 3 grands sites de France et au renforcement de la destination touristique « Cœur d'Hérault »
- Mise en œuvre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle
- Renforcement des pôles culturels et patrimoniaux

Et dans le **Défi 3 « L'économie et l'emploi »** :

- Structuration de l'offre foncière économique, aux zones d'activités et à l'immobilier d'entreprises
- Projets économiques spécifiques créateurs d'emplois

4. SERVICES LIES A LA MOBILITE ET ACCESSIBILITE DES HABITANTS

Actions s'inscrivant dans le **Défi 6 « L'urbanisme, le logement et la mobilité »** de notre Charte :

- Mise en œuvre du schéma de mobilité rural
- Investissement local sur l'Eco mobilité du territoire

5. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Actions s'inscrivant dans le **Défi 4 « L'agriculture »** de notre Charte :

- Projet alimentaire territorial
- Charte forestière Territoriale

Et le **Défi 5 « l'exigence environnementale »** de notre Charte :

- Finalisation et complétude du Plan Climat Air Energie Territorial
- Grands travaux de restaurations écologiques et contribution à la TVB (Fleuve Hérault)

6. COHESION SOCIALE

Actions s'inscrivant dans le **Défi 2 « l'exigence environnementale »** de notre Charte :

- Résidence Jeune éclatée du Cœur d'Hérault
- Programme territorial « jeunesse »
- Organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement
- Investissement social dans les communes

Le projet de contrat de ruralité 2017-2020 est annexé au présent rapport.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le principe de signer le Contrat de ruralité 2017-2020 avec L'Etat et les autres signataires ;
- D'autoriser le Président à préparer la première convention annuelle financière 2017 dans les délais les plus courts.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur Jean Claude LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le principe de signer le Contrat de ruralité 2017-2020 avec L'Etat et les autres signataires.

AUTORISE le Président à préparer la première convention annuelle financière 2017 dans les délais les plus courts.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20161215-2016-12-14-02-DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016



Jean-Claude LACROIX